

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision n° 2017-30 en date du 12 avril 2017 portant prolongation de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours en oncologie pédiatrique Grand-Ouest

NOR : AFSX1730265SA4

Le président de l'Institut national du cancer,
Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;
Vu les critères d'agrément pour la pratique du traitement des cancers des enfants et adolescents de moins de 18 ans ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu l'appel à candidatures relatif à l'identification des organisations interrégionales de recours en oncologie pédiatrique publié sur le site Internet de l'INCa ;
Vu les modalités de renouvellement de l'identification des organisations interrégionales de recours en oncologie pédiatrique publiée sur le site Internet de l'INCa ;
Vu la décision en date du 13 mai 2016 portant renouvellement de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours (OIR) en oncologie pédiatrique intitulée « Grand Ouest pour les cancers de l'enfant (GOCE) » ;
Vu la demande de prolongation de l'identification, signée par le centre hospitalier universitaire de Nantes, organisme de rattachement de ladite OIR, établissement de santé dont le siège est situé 5, allée de l'Île-Gloriette, 49093 Nantes Cedex 1,

Décide :

Article 1^{er}

Prolongation de l'identification

Compte tenu de la demande de prolongation de l'identification de l'organisation hospitalière interrégionale de recours en oncologie pédiatrique, intitulée « GOCE », constituée des membres suivants :

- CHU Angers ;
 - CHU Brest ;
 - CHU Caen ;
 - CHU Nantes ;
 - CHU Poitiers ;
 - CHU Rennes ;
 - CHU Tours ;
 - Institut de cancérologie de l'Ouest (ICO) - centre René-Gauducheau, Nantes ;
 - CLCC centre Eugène-Marquis, Rennes,
- bénéficie d'une prolongation d'identification par l'INCa.

Article 2

Durée

L'identification est prolongée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2017.

Article 3

Publication de la décision

La présente décision est publiée sur le *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait en deux exemplaires, le 12 avril 2017.

Le président,
N. IFRAH